



194, route de la Mairie  
76840 Hénouville

Téléphone : 02 35 32 02 07

Courriel : [mairie.henouville@orange.fr](mailto:mairie.henouville@orange.fr)

60-2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objets	Dates	Le conseil municipal		
		En exercice	Présents	Votants
Convocation	28/11/2024			
Affichage	28/11/2024	15	12	15
Réunion	05/12/2025			

L'an deux mille vingt-quatre, **le jeudi cinq décembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ROYER, Maire.

Étaient présents : Jean-Marie ROYER, Jean-Paul THOMAS, Delphine FERABOLI-LOHNHERR, Sylvain HAMEL, Sylvie HUONNIC, Giovanni MASO, Gérard LAILLIER, Laure LANGLOIS, Marie-Aude CHUPIN, Emmanuelle ROGER-GALERNE, Kévin BATUT et Sylvain PARIS.

Absent(e)s excusé(e)s : Olivier LANGLOIS, Philippe COQUEREL, Jean-Carlos BERTIN.

Pouvoirs : Olivier LANGLOIS à Marie-Aude CHUPIN, Philippe COQUEREL à Jean-Paul THOMAS, Jean-Carlos BERTIN à Jean-Marie ROYER.

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvain HAMEL.

**Budget 2024 : Revalorisation des tarifs du cimetière**

**N° 60-2024**

Rapporteur : Monsieur Sylvain HAMEL.

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 68-2020 du Conseil Municipal d'Hénouville, en date du 17 décembre 2020, portant sur la redéfinition des durées de concessions, la revalorisation des tarifs et les modalités de la révision annuelle des tarifs.

Considérant que les tarifs 2025 doivent être réévalués selon la méthode de calcul établie et votée par le Conseil Municipal.

A cet effet, il sera pris en compte les trois éléments suivants :

1. Le montant en cours de la concession,
2. Le montant ICC du trimestre de référence (1<sup>ème</sup> trimestre année 2022), soit valeur de l'indice de 1948.
3. Le montant ICC du même trimestre de l'année qui précède l'augmentation (soit 1<sup>ème</sup> trimestre 2024) soit valeur de l'indice de 2227.

$$\frac{1 - \text{montant en cours de la concession}}{2 - \text{ICC trimestre de référence}} \times 3 - \text{nouvel ICC} = \text{Nouveau montant de la concession}$$

Présente les tarifs des concessions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Pour rappel, les dimensions des concessions sont :

1.30m x 2.30m pour une tombe simple,

2.30m x 2.30m pour une tombe double,

0,90m x 1,50m pour une tombe enfant (au plus d'1m40),

0.80m x 0.80m pour un caverne.

Type et durée des concessions	Tarif 2024	Tarif 2025
Terrain pour une tombe « simple » ou case columbarium 30 ans	663	711
Terrain pour une tombe « simple » ou case columbarium 50 ans	864	926
Terrain pour une tombe « double » 30 ans	935	1003
Terrain pour une tombe « double » 50 ans	1373	1472
Terrain caverne 30 ans	402	431
Terrain caverne 50 ans	573	614
Dépôt supplémentaire	218	233
Renouvellement terrain pour une tombe 15 ans	462	495
Renouvellement terrain pour une tombe 30 ans	550	590
Renouvellement caverne 15 ans	229	246
Renouvellement caverne 30 ans	340	365
Renouvellement sépulture enfant 15 ans	229	246
Renouvellement sépulture enfant 30 ans	340	365

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote :

V O T E	
Contre	
Abstention	
Pour	15

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

Ainsi délibéré les jours, mois et ans que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Le 06 décembre 2024

Le Maire

**Jean-Marie ROYER**

